



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 21

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M^{me} MARCELINO propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 222 — *Loi sur la transparence salariale/The Pay Transparency Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} MARCELINO intervient.

M^{mes} MORLEY-LECOMTE, NAYLOR et LAMOUREUX ainsi que MM. PEDERSEN, BRAR, GUENTER et LAMONT posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* SQUIRES, M^{me} NAYLOR, M. PEDERSEN, M^{me} LAMOUREUX et M. MOSES interviennent. M. GUENTER exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. ALTOMARE présente la proposition suivante :

Proposition n° 4 : Présentation d'une demande visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre fin immédiatement aux transferts de patients

Attendu :

qu'avant la pandémie, le gouvernement provincial a fermé 124 lits d'hôpitaux dans l'Office régional de la santé de Winnipeg et 18 lits en unités de soins intensifs;

que le gouvernement provincial n'a pas su investir suffisamment dans le système de soins de santé ni en renforcer la capacité pendant la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation record du nombre de transferts de patients;

qu'environ 300 Manitobains nécessitant des soins de santé ont été déplacés de leur collectivité et transférés loin de chez eux, parfois à des centaines de kilomètres;

que les familles touchées par les transferts réclament qu'il soit mis fin à cette pratique, car leurs proches, souvent des personnes âgées, ont été transférés loin de leur collectivité et ce, pratiquement sans avertissement;

que les transferts perturbent les patients et leurs familles, ce qui entraîne un risque de détresse psychologique et de souffrance physique pour les patients;

qu'il n'est pas rare que la santé des malades nécessitant des soins intensifs se détériore, et que le transport de malades augmente les risques;

que l'actuelle première ministre continue à faire transférer de nombreux Manitobains à des centaines de kilomètres de leur famille, de leur collectivité et de leurs systèmes de soutien, après avoir transféré 57 patients dans d'autres provinces lorsqu'elle était ministre de la Santé;

que Clarke Gehman est mort de la COVID-19 après avoir été transféré une première fois de Winnipeg à Russell puis une deuxième fois de Russell à Reston;

qu'il est inadmissible, en période de crise, de séparer de leur famille des Manitobains nécessitant des soins de santé et que le gouvernement provincial doit investir afin que notre système de santé puisse fournir des soins à tous les Manitobains près de chez eux;

que la douleur que ressentent les familles découle directement de la réduction par le gouvernement provincial des investissements dans le système de santé avant la pandémie;

que le gouvernement provincial n'a nullement l'intention de mettre fin au transfert des patients, étant donné que David Matear, coresponsable du système de santé, a bel et bien affirmé qu'il ne pense pas que cette façon de faire va disparaître,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à mettre fin immédiatement à la pratique actuelle voulant que des patients soient transférés, et ce, afin qu'ils reçoivent les soins qu'ils méritent près de chez eux.

Il s'élève un débat.

M. ALTOMARE intervient.

M. MARTIN, T. LINDSEY, MM. WOWCHUK, GERRARD, ISLEIFSON et SANDHU, M^{me} MORLEY-LECOMTE ainsi que M. MOSES posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. MARTIN, SALA, WOWCHUK et GERRARD interviennent. M. ISLEIFSON exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N^o 19) — *Loi modifiant la Loi sur la désignation de bénéficiaires (régimes de retraite, d'épargne et autres)/The Beneficiary Designation (Retirement, Savings and Other Plans) Amendment Act.*
(M. le ministre GOERTZEN)

M. le ministre CULLEN dépose, pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2021, le rapport trimestriel du Fonds de développement économique local visant la période de neuf mois se terminant le 31 décembre 2021.
(Document parlementaire n^o 10)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le ministre HELWER, MM. ALTOMARE, EICHLER et BRAR ainsi que M^{me} LAMOUREUX font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KINEW — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. BRAR — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. BUSHIE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à maintenir des points d'accès à la route périphérique au moins tous les deux miles pour les résidents, surtout à des intersections comme le chemin Sturgeon qui sont essentielles pour les entreprises locales, et à tenir compte des besoins et des opinions des résidents et des propriétaires d'entreprises locaux qui ont pris le temps de remplir le sondage sur la sécurité de la route périphérique, et ce, tout en travaillant avec les ingénieurs et les techniciens afin de veiller à répondre à leurs inquiétudes.

M. MOSES — Demande visant, d'une part, à exhorter le gouvernement provincial à fournir immédiatement une couverture de santé gratuite et complète à tous les résidents du Manitoba, y compris aux demandeurs d'asile, aux travailleurs migrants, aux étudiants internationaux, aux enfants à charge des résidents temporaires et aux résidents sans papiers, et, d'autre part, à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à entreprendre une campagne de communication multilingue afin de fournir aux résidents visés des renseignements concernant la couverture de santé élargie, à informer les établissements et fournisseurs de santé sur la couverture élargie offerte aux personnes n'ayant pas d'assurance-santé de même que sur la mise en œuvre des changements nécessaires en matière de politiques et de protocoles, à créer et à faire appliquer des politiques de confidentialité strictes ainsi qu'à fournir au personnel une formation en vue d'assurer la sécurité des résidents dont le statut d'immigration est précaire et de veiller à ce qu'ils puissent avoir accès à des soins de santé sans compromettre leur capacité à demeurer au Canada.

T. LINDSEY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre un examen de l'usine de traitement de sable de Vivian ainsi que de la partie de cette exploitation qui se rapporte aux extractions minières de catégorie 3, conjugué à un examen effectué par la Commission de protection de l'environnement du Manitoba et permettant de tenir des audiences publiques et d'obtenir de l'aide financière pour les participants et à exhorter le gouvernement provincial à interrompre toutes les activités à la mine et à l'usine jusqu'à ce que l'examen de la Commission soit terminé et que le projet ait été évalué de manière exhaustive.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M^{me} NAYLOR — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. le *ministre* GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 9 — *Loi sur la ferraille/The Scrap Metal Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

MM. MALOWAY et GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. MALOWAY et SMOOK, T. LINDSEY ainsi que MM. LAMONT, WIEBE, BUSHIE et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur la présentation d'une demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'éducation des adultes sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* JOHNSON tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 12 — *Loi sur la réorganisation de Peak of the Market/The Peak of the Market Reorganization Act*.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* JOHNSON intervient. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise de la période des questions.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger